

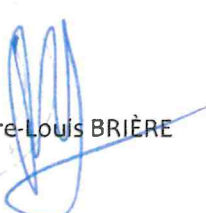
Arrondissement de RAMBOUILLET ----- Canton de CHEVREUSE ----- Commune de MAGNY-LES-HAMEAUX ----- Date de convocation 7 OCTOBRE 2026 ----- Date d'affichage de convocation 7 OCTOBRE 5 2026 ----- Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29	2026-070 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'An, Deux Mille Vingt-Six, Le 13 octobre, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire. Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON. Formant la majorité des membres en exercice. Absents ayant donné pouvoir : Maud BOUDAL à Lamia DURAND Guénaëlle PATTE à Laetitia MARLIN Tristan JACQUES à Bertrand HOUILLON Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.
Date de la séance : 13 OCTOBRE 2026 Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADVMC	Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la demande de subvention exceptionnelle de l'Association de Défense de la Vallée de la Mérantaise et de l'environnement de Châteaufort (ADVMC), destinée à contribuer au financement d'une journée de clôture dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans du classement de la vallée de la Mérantaise, CONSIDÉRANT que la vallée de la Mérantaise, classée au titre des sites protégés depuis le 3 septembre 1976, constitue un patrimoine naturel et paysager remarquable de la commune de Magny-les-Hameaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : - Article 1^{er} : DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'Association de Défense de la Vallée de la Mérantaise et de l'environnement de Châteaufort (ADVMC) pour contribuer à l'organisation des manifestations célébrant les 50 ans du classement de la vallée de la Mérantaise du 27 septembre 2026. - Article 2^{ème} : DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2026. Cette délibération est adoptée à l'unanimité .

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **16 OCT. 2026**

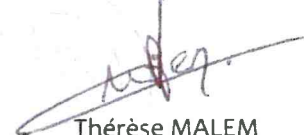
Certifiée exécutoire le : **16 OCT. 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Thérèse MALEM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).